

x) document(s)

document(s) :

[s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/205c42c0-1d9a-4192-a397-80327e0e45b6](https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/205c42c0-1d9a-4192-a397-80327e0e45b6)

ns générales

rabaud, Pierre

émoire : IDOT LAURENCE, DELAUNAY BENOIT

iversité Panthéon-Assas - Master Droit de l'Union européenne

on : 30-06-2014

Le phénomène économique des groupes de sociétés est appréhendé par de nombreuses branches du droit des affaires. Cependant, le droit du groupe de sociétés reflète une image différente selon la branche juridique étudiée. Il n'existe pas de notion cardinale commune au droit. Le risque est donc pour les opérateurs économiques de devoir composer avec des réglementations éparses et non conciliables. Le droit de la concurrence et le droit fiscal constituent un terrain idéal pour une analyse de ces différentes appréhensions. Le mémoire analyse donc dans une première partie la notion de groupe, tous deux imposent aux groupes des comportements spécifiques. Le mémoire analyse donc dans une deuxième partie les conceptualisations des groupes dans les deux matières pour les comparer. Dans une seconde partie, consacrée à la vie du groupe, le mémoire analyse les interactions entre les réglementations fiscales et concurrentielles. Les opérateurs sont amenés à jongler entre des réglementations parfois contradictoires. Une attention particulière est donnée aux problèmes de détermination des « entités », qui se retrouvent dans les deux matières et dont il est possible qu'elles soient à l'avenir un élément de « cross-pollination » entre le droit économique.

Mots-clés : liens de dépendance, société fille, société mère, société soeur, acte anormal de gestion, détermination du prix, libertés de concurrence, abus de position dominante, ententes anticoncurrentielles

ns techniques

dition

ement PDF

ns complémentaires



origine :

iv-pantheon-assas-ori-5471

Source : Ressource documentaire